



Les Maraîchers du Vouan

Contrat d'engagement mutuel Panier de légumes 2025

-----ENTRE L'AMAPIEN-----

Nom et Prénom:

Adresse:.....

Code Postal: Ville:

Téléphone:E-mail:

-----ET LE MARAÎCHER-----

Le Potager Vivant

Guillaume Lelong

8, Clos des Bouloz

74250 VIUZ-EN-SALLAZ

Tel : 0686641612 / lepotagervivant@gmail.com

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'amapien-ne et le producteur-trice s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à **respecter** ses statuts et son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur <https://amaportee.fr>. L'amapien-ne accepte les risques liés aux aléas de production (climatiques, sanitaires, conjoncture économique...), le producteur-trice s'efforce d'en limiter les effets et s'engage à donner une information claire sur ces événements en concertation avec le référent producteur-trice de Amaportée. Dans le cas où le producteur-trice ne pourrait assurer la saison complète de panier, l'amapien-ne ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

LE CONTENU DU PANIER

Le contrat porte sur la distribution de paniers de légumes bio cultivés sur les hauteurs de **Viuz-en-Sallaz et à Peillonex**. une trentaine d'espèces de légumes dans un environnement préservé, les pratiques de culture sont inspirées de la permaculture et du maraîchage sur sol vivant. Le potager vivant fait **le choix d'utiliser principalement des variétés anciennes, riches en goût et à grande valeur nutritive**.

DUREE - DISTRIBUTION - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Le présent contrat est élaboré **pour une saison d'environ 30 semaines**

La date de début du contrat, dépendante des conditions météo, devrait avoir lieu début juillet. Le contrat se termine quand la valeur du contrat aura été distribuée au cours des distributions hebdomadaires ou à épuisement des stocks fonction de la saison.

Le planning des distributions prévues, une fois finalisé, sera accessible sur <https://amaportee.fr>.

Les distributions sont hebdomadaires **au 50 rue des Anjes à VIUZ EN SALLAZ** (local derrière la mairie), le mardi de **18h00 à 19h30**.

FORMULES

Le contrat est souscrit pour un nombre entier de paniers, soit 1 ou 2 ou 3... paniers. Les demi paniers ne sont pas possibles.

Le coût d'un panier est de 600 € pour la saison.

La valeur moyenne d'un panier est d'environ 20 €

N'hésitez pas à participer à la vie du Jardin, les temps forts de participation sont les lundis soir de Juillet à septembre pour la récolte des haricots verts, le derniers week end d'août pour la récolte des patates et fin octobre pour les carottes et l'hivernage du jardin. Vous y serez invité par des emails/sms ou par le canal d'information d'AMAPORTEE.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le premier chèque demandé(mars) est essentiel, pour l'exploitation, afin de couvrir les besoins de trésorerie de début de saison. Plus de 50 % des dépenses de la saison sont déjà engagés en mars pour la production.

Indiquez votre choix pour l'échelonnement des paiements, et les montants par chèque en fonction de votre nombre de paniers.

| Pour 1 panier -> | Acompte de mars (A) | Montants suivants de chacun (B) | Indiquez le Nombre paniers (C) | Total acompte de mars = Ax C | Montants totaux suivants de = BxC |
|--|----------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> paiement du montant total en une fois | 600 € | | | | |
| <input type="checkbox"/> paiement en 3 chèques encaissés en mars, juillet, octobre | 200 € | 200 € | | | |
| <input type="checkbox"/> paiement en 5 chèques encaissés en mars, mai, juillet, septembre, novembre | 200 € | 100 € | | | |

Les chèques sont à établir à l'ordre : **"Le Potager Vivant"** (à la date de la signature du contrat)

SIGNATURES

Fait à, le
L'amapien-ne:

Fait à, le
Le producteur "le potager vivant":

Merci de transmettre ou déposer au local Boite aux lettre Amaportee deux exemplaires signés du contrat accompagnés du règlement , sous enveloppe, en y mentionnant

AMAPORTEE

A l'attention du Référent Contrat légumes

50 rue des Anges 74250 Viuz-En-Sallaz

N'oubliez pas d'y joindre votre adhésion annuelle à AMAPORTEE (si vous ne l'avez pas déjà prise) et son règlement de 20€, chèque à l'ordre d'AMAPortée